

CONSEIL SCIENTIFIQUE DES 22 et 23 JUIN 2023 – Secteur de l'ESPEROU

COMPTE-RENDU

I. ORDRE DU JOUR

✓ **Jeudi 22 juin 2023**

10h00 – 10h30 : Accueil-café à l'Espérou (*salle de la CC Causse Aigoual Cévennes - Terres Solidaires, 30 570 l'Espérou*).

10h30 – 12h30 : Session en salle (avec visioconférence), en présence de Mme Irène LEBEAU (Maire de Dourbies et vice-présidente à l'environnement et à la transition écologique de la CC CAC-TS) :

> Quel mode de fonctionnement pour le CS ? Quelles attentes respectives du CS et de l'équipe de l'Entente ?

> Point sur le Plan de Gestion du Bien Causse et Cévennes depuis la dernière réunion du CS le 23/09/22 : Quelle feuille de route ? Comment le PDG intègre la relation des groupes sociaux au vivant face à l'urgence écologique (changement climatique, effondrement biodiversité, ressource en eau...)?

> Présentation du Pacte pastoral et de son évolution en Pacte de transition écologique (*présentation par M. Olivier BARRIÈRE, Mmes Noémie CABANNES, Marion FICHET et Aloïse GUERIN*).

12h30 – 14h00 : Pique-nique

Après-midi :

> Trajet vers Trèves, rencontre avec M. Régis VALGALIER, maire de la commune de Trèves, qui a soutenu l'installation d'un couple de chevriers dans le cadre du pacte pastoral.

> Trajet vers Camprieu et rencontre avec M. Eric MARTIN, éleveur ovin.

19h30 : Dîner et nuit à l'Hôtel du Parc à l'Espérou.

✓ **Vendredi 23 juin 2023 :**

8h00 – 9h30 : Trajet vers les Laupies, rencontre avec M. Benjamin PEYRE, éleveur ovin et Président de la coopérative d'estives "La Raïole".

9h30 – 10h00 : Trajet vers l'Observatoire météo de l'Aigoual.

10h00 – 12h30 :

> Présentation du projet d'Observatoire des changements climatiques par M. Laurent BONNARD, directeur du météo-site, avec visite de l'exposition temporaire.

En présence de M. Martin DELORD (Conseiller départemental du canton du Vigan), M. Gilles BERTHEZENE (Président de la CC CAC-TS), M. Alexandre VIGNE (Maire de Lanuéjols, 1^{er} Vice-Président de la CC CAC-TS, Vice-Président du Parc national des Cévennes), M. Joël GAUTHIER (Maire de Val d'Aigoual) et de M. David URSULET, Sous-Préfet de l'arrondissement de Florac.

> Présentation du rapport de stage de 2021 de Léa MANSION (Master Geoides) de 2021 : « Renforcement des extrêmes climatiques : Quels enseignements et perspectives pour les terrasses du site Causse et Cévennes inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité ? »

12h30 – 14h00 : Déjeuner au restaurant de l'Observatoire.

14h00 – 15h00 : Trajet vers Valleraugue.

15h00 – 16h00 : Visite de l'exploitation de M. Joël GAUTHIER, éleveur de chèvres et maire de Val d'Aigoual.

II. RÉUNION EN SALLE DU 22 JUIN MATIN

Participants :

- Membres du Conseil scientifique (CS) en présentiel : Olivier BARRIERE, Jean-Luc BONNIOL, Gérard BRIANNE, Philippe GALANT, Claudie HOUSSARD, Magali JOUVEN, Patrick MOQUAY
- Membres du CS en visioconférence : Pierre-Alain AYRAL, Thierry DUPEUBLE, Philippe GRUAT, Pierre LAURENCE, François LERIN, Émilie RICHARD-FREVE, Philippe VALETTE
- Membres de l'Entente : Alain ARGILIER, Ségolène DUBOIS, Dominique LYSZCZARZ, Emilie MARTEL (stagiaire)
- Invités :
 - Élu(e) : Irène LEBEAU, maire de Dourbies et vice-présidente à l'environnement et à la transition écologique de la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires (CC CAC TS).
 - Animatrices du Pacte Pastoral : Noémie CABANNES, Marion FICHET, Aloïse GUERIN (stagiaire)
 - Etudiants-chercheurs : Camille CASTELAIN, (doctorante à l'UMR Territoires de Clermont-Ferrand-INRAE) ; Ioan ROBIN (doctorant en anthropologie-juridique)

Excusés :

- Membres du CS excusés : Guilhem AUSSIBAL, Isabelle DARNAS

Il est procédé à un tour de table en début de séance.



1/ Quel mode de fonctionnement pour le CS ? Quelles attentes respectives du CS et de l'équipe de l'Entente ?

Ségolène DUBOIS revient sur la recommandation qui a été faite par le CS dans le cadre des travaux concernant le Plan de gestion du Bien Causses et Cévennes d'échanger plus régulièrement et de nouer davantage de contacts avec les acteurs du territoire et en particulier les élus. A ce titre, elle se réjouit que cette rencontre du CS fasse la part belle au terrain et aux rencontres avec éleveurs, bergers et élus.

Concernant les relations et les attentes réciproques entre le CS et l'Entente, et dans la perspective d'échanges fluides et réguliers :

- elle réaffirme la volonté de l'équipe de l'Entente d'être à l'écoute des membres du CS et de contribuer à sa mesure à leurs travaux en rapport avec les thématiques et enjeux clé du Bien UNESCO (agropastoralisme, patrimoine, paysage...) : facilitation logistique (mise à disposition d'une chambre à l'Entente pour des sessions de terrain, mises en contact...), diffusion des rapports de recherche...
- Inversement, l'Entente a besoin des membres du CS dans ses actions au quotidien, notamment en termes d'éclairage scientifique et de positionnement par rapport à des problématiques de gestion en général (développement des énergies renouvelables...) ou des projets d'aménagement particuliers. Par ailleurs, l'Entente est en train de finaliser sa stratégie d'actions à l'international, répondant à une recommandation forte de l'ICOMOS formulée au moment de l'inscription du Bien en 2011 de développer des actions de coopération, notamment sur l'ensemble du bassin méditerranéen : elle souhaite s'appuyer sur les membres du CS et sur leurs réseaux respectifs à l'international pour construire des partenariats et rechercher des synergies d'actions.

Dominique LYSZCZARZ présente deux outils développés et utilisés, alors que Patrick AUMASSON était Président du CS, visant à favoriser le travail collaboratif :

- une mailing-list
- un wiki. Celui-ci comprenait notamment : un annuaire des membres du CS pour favoriser l'interconnaissance des membres ; des documents tels que les résolutions prises par le CS ; un dossier pour chaque séance du CS centralisant l'ensemble des pièces afférentes (ordre du jour, présentations, compte-rendu, publications en lien avec les travaux du CS...), des éléments cartographiques, des ressources thématiques alimentées au fil de l'eau, la restitution des travaux des groupes de travail thématiques mobilisés par l'Entente. Il peut être également créé un onglet pour les projets sur lesquels l'Entente souhaiterait recueillir l'expertise ou l'avis du CS (projets d'aménagements...).

La question est posée aux membres de CS de savoir s'ils souhaitent que cet outil soit remis en fonctionnement.

Patrick MOQUAY est favorable au principe de disposer d'un lieu-ressource où trouver les documents de base relatifs aux travaux du CS. Se pose néanmoins la question de l'actualisation.

Dominique LYSZCZARZ, qui avait en charge les aspects développement et maintenance techniques et l'alimentation du wiki en lien avec le Président du CS, reconnaît que cela nécessite de la rigueur et du temps, mais cela reste gérable au regard de l'intérêt de la constitution progressive d'une base de données biblio.

Olivier BARRIERE demande s'il est envisageable que chaque membre du CS intervienne directement sur le site (dépôt d'un document, communication à l'ensemble des membres...).

Dominique LYSZCZARZ répond qu'un wiki n'a pas vocation à constituer une plateforme d'échanges (la mailing-list semble plus adaptée), mais qu'il est possible qu'un tiers alimente le wiki. Les aspects techniques de mise en page militent cependant plus pour une centralisation par Dominique. Il demande si les membres du CS présents depuis le début utilisaient effectivement cet outil.

Magali JOUVEN est convaincue de l'utilité de cet outil-ressource, en revanche elle n'est pas favorable au travail sur documents partagés du fait du nombre élevé de participants.

Philippe GALANT trouve qu'il serait intéressant qu'un message d'alerte prévienne les membres lorsque le wiki a été alimenté.

L'onglet relatif aux membres du CS n'est plus à jour. Se pose la question de la réactualisation des CV et du caractère personnel de la donnée, mais cela n'inquiète pas les membres du CS qui se sont exprimés à ce sujet. Il peut s'agir d'un mini CV. Magali JOUVEN propose de l'enrichir de liens qui donnent à connaître le réseau et les collectifs auxquels les membres du CS appartiennent, et qui constituent, au-delà de leur expertise personnelle, un apport intéressant à l'Entente.

Olivier BARRIERE pose la question de la traduction anglaise des CV. Dominique LYSZCZARZ répond qu'elle ne peut pas être automatisée sur le wiki, charge à chacun de proposer une version anglaise.

Magali JOUVEN fait référence à la version anglaise du site Internet de Causses et Cévennes, Ségolène DUBOIS informe les membres du CS que celui-ci est en cours de refonte et qu'il comportera une rubrique mise à jour concernant les travaux du CS, à destination du grand public.

La remobilisation des 2 outils mailing list et wiki est donc validée. Dominique LYSZCZARZ se chargera de la mise à jour (liste des membres et précédents CS qui n'ont pas été alimentés), en lien avec le Président Olivier BARRIERE, très favorable à l'utilisation de cet outil.

2 / Plan de Gestion (PDG) du Bien Causses et Cévennes

Ségolène DUBOIS retrace les évolutions depuis la dernière réunion du CS le 23/09/22.

Une contribution a été demandée au CS en octobre par le sous-préfet de Florac concernant le renforcement de la dimension écologique du plan de gestion, qui lui a été remise par Olivier BARRIERE le 2/12/22 et dont l'équipe s'est inspiré pour amender le plan de gestion.

Un pôle de compétence des services de l'État (PCSE) s'est réuni le 29/11/22 et a formulé quelques observations (mise à jour des données, synthèse des bilans qualitatifs thématiques du PDG précédent) sur le document, qui ont été intégrées en vue de la présentation d'une version finalisée et maquetée à la conférence territoriale (CT, organe de gouvernance élargi du Bien) le 11 avril dernier. De nouvelles observations ont été émises au cours de la CT, concernant notamment les problématiques de changement climatique, de ressource en eau, d'effondrement de la biodiversité, d'énergies renouvelables, d'urbanisme. Durant le printemps, l'équipe s'est attachée à mieux les contextualiser/documenter en ciblant le chapitre relatif aux enjeux de gestion, de façon à soumettre à la validation du CA du 4 juillet une version complétée selon les attentes de la CT. Après cela, la version du plan de gestion prenant en compte les modifications apportées par l'Entente à la suite de la CT sera transmise au Préfet de la Lozère, coordonnateur du Bien Causses et Cévennes, avant transmission à la DRAC et aux ministères de tutelle, validation du document par le Préfet de Région et transmission au comité du patrimoine mondial.

Olivier BARRIERE regrette la logique top-down et « hors-sol » de l'élaboration et de la validation de ce document, qui nuit à sa légitimité, à son appropriation par les acteurs du territoire et donc à sa mise en œuvre, et souhaite pour la suite une approche plus participative.

Ségolène DUBOIS rappelle que le processus s'est fait avec peu de moyens (sans l'intervention d'un cabinet de médiation territoriale par exemple), à une période qui ne se prêtait pas à une concertation large (2020-2021, pandémie de COVID), cependant :

- une dizaine d'ateliers répartis sur le territoire ont été organisés à l'hiver 2020-2021, de façon à impliquer la population dans le processus d'élaboration,
- 6 groupes de travail thématiques mobilisant un public diversifié (socio-professionnels, élus, scientifiques, techniciens...) se sont réunis à plusieurs reprises pour construire ce document,

- des enquêtes ont été réalisées auprès des agriculteurs.

Il faut aussi tenir compte de l'étendue de ce territoire (6 000 km²).

La prochaine étape, dès que le document sera stabilisé au niveau local (accord du Préfet coordonnateur), sera d'aller à la rencontre des intercommunalités et des villes-portes pour évoquer les enjeux Causses et Cévennes et co-construire les actions concourant à la mise en œuvre du plan de gestion, qui ne constitue pas une fin en soi : il s'agit maintenant de le faire vivre, avec les co-gestionnaires et les partenaires.

Olivier BARRIERE estime que prendre le bâton de pèlerin pour aller rencontrer les acteurs locaux est en effet essentiel.

Magali JOUVEN pose la question de l'implication du réseau des ambassadeurs, qui est essentielle à préserver.

Camille CASTELAIN dresse un parallèle avec la concertation des acteurs réalisée sur le Bien UNESCO de la Chaîne des Puys – Faille de Limagne, inscrit en 2018.

Alain ARGILIER revient sur l'implication du réseau des ambassadeurs dans l'élaboration du plan de gestion. En matière de tourisme et communication, 130 personnes ont été associées (villes-portes, ambassadeurs, offices du tourisme...). Lors de la dernière journée des ambassadeurs au mois d'avril dernier, un rendu a été fait pour leur montrer comment leur participation avait été prise en compte.

Ségolène DUBOIS fait part des discussions en cours concernant l'implication de la population locale au travers d'une nouvelle instance très locale (comité des acteurs locaux ?). On se heurte à la question de la taille du territoire qui nécessiterait un maillage de rencontres suffisamment dense pour permettre à ceux qui le souhaitent de participer régulièrement. Se pose également la question du devenir de l'Association de Valorisation de l'Espace Causses-Cévennes (AVECC), regroupant en son sein des acteurs socio-professionnels locaux, très impliquée dans le processus d'inscription et en dormance depuis plusieurs années.

Irène LEBEAU, en tant qu'élue, témoigne d'une bonne concertation et communication en amont de l'élaboration du plan de gestion, sans toutefois aller jusqu'à de la co-construction. Elle souligne en outre la rapidité d'évolution des enjeux à mettre en relation avec la longueur du processus d'élaboration/validation de ce plan de gestion. Elle indique que les élus attendent en priorité des financements ou de l'appui en ingénierie de chargés de mission.

Patrick MOQUAY revient sur l'idéal de co-construction, qui lui semble totalement inatteignable au regard de l'étendue du territoire. En termes de logistique (réunions à organiser...), on risque d'atteindre très vite la saturation, à la fois pour les équipes techniques et pour les élus de terrain. Un équilibre est à trouver entre une élaboration « en chambre », qui n'est pas souhaitable, et une réelle co-construction, impossible du fait d'un trop grand nombre d'acteurs, de statuts, sur un grand nombre de territoires à la fois divers et distants.

Magali JOUVEN fait la distinction entre les étapes d'élaboration du document et de mise en œuvre d'actions, qui sont beaucoup plus concrètes, et peuvent être déclinées différemment en fonction des sous-territoires du Bien. Il faut néanmoins que les valeurs et les besoins des acteurs locaux soient suffisamment bien pris en compte dans la philosophie globale du plan de gestion.

Olivier BARRIERE se demande comment reproduire une démarche de co-construction pertinente à l'échelle d'une intercommunalité sur un territoire aussi vaste.

Patrick MOQUAY fait part de son expérience en développement local et notamment à l'organisme Mairie Conseil dans les années 1990 dans le cadre de la mise en place des intercommunalités. On peut aller très loin dans la démarche de co-construction sur des espaces restreints ou l'interconnaissance est très

forte, mais ce n'est pas imaginable sur des espaces plus vastes. On peut de plus se poser la question dans quelle mesure ces formes de participation instituées, que l'on met en place, reflètent les aspirations profondes et diverses de l'intégralité de la population. En tant qu'acteur associatif actif, il sait qu'une partie de la population est capable de se mobiliser fortement et d'investir les lieux d'expression, cela ne veut pas dire pour autant que cette expression-là reflète les aspirations réelles de la population dans son ensemble. Plus il avance en carrière, plus il est dubitatif sur ces dispositifs qu'il a lui-même prônés en son temps. Dans un grand territoire, on sera obligé d'avoir des formes de médiation, en particulier la représentation par des élus locaux est fondamentale, de même que le relai par un certain nombre d'associations qui portent les intérêts et les aspirations de certains groupes.

Philippe GRUAT demande si le paragraphe qu'il a transmis concernant le patrimoine mégalithique a bien été intégré dans le plan de gestion. Il lui est répondu que c'est bien le cas. Il fait par ailleurs état d'un net déficit de sensibilisation des élus locaux, sans parler de la population, auquel il faut essayer de remédier.

Pour Olivier BARRIERE, il y a forcément des contraintes associées aux choix de projets de territoires, mais elles peuvent être consenties. La validation par le Préfet (en termes de légalité notamment) ne doit pas occulter la validation par les populations locales (en termes d'opportunité).

Magali JOUVEN met en avant le principe du financeur/décideur.

Thierry DUPEUBLE partage l'analyse de Patrick MOQUAY. Le plan de gestion doit être un cadre de référence et de coordination incontournable pour des espaces de projet plus restreints (tels les GAL) qui font davantage sens du point de vue de la mobilisation des acteurs que le grand espace du Bien, qui apparaît assez hétéroclite.

François LERIN trouve que ce qui est intéressant, c'est le processus d'apprentissage qui se joue entre les acteurs. On ne co-construit pas à partir de zéro : un régime UNESCO et une forme de gestion ont été adoptés par l'État et mis en place. Il souhaiterait également revenir sur la question des échanges internationaux.

Magali JOUVEN revient sur la question de la nécessaire formation/sensibilisation sur le Bien et ses éléments/thématiques-clé (agropastoralisme), dans le Bien et au-delà. Des démarches sont enclenchées dans ce sens.

Olivier BARRIERE revient sur la question cruciale de l'acceptation sociale/appropriation et l'importance de la sémantique (patrimoine vs « Bien »).

Claudie HOUSSARD estime qu'il y a des conditions pour cela. Les valeurs doivent être garanties : il faut affirmer les valeurs du Bien, que les élus soient partie-prenante et réfléchir à comment on redistribue la plus-value sur le territoire.

[3 / Présentation du pacte pastoral et son évolution en pacte de transition écologique](#)

Noémie CABANNES, Marion FICHET, Olivier BARRIERE et Irène LEBEAU présentent le pacte pastoral en cours d'évolution : retour d'expérience, perspectives.

Pièce jointe : diaporama.

Philippe GALANT s'interroge sur la diapositive n°7, relative au processus de co-construction du pacte pastoral (2012-2015). Il apparaît en effet que la problématique du foncier est identifiée dès le démarrage du projet, mais que c'est seulement en fin de processus que les propriétaires sont associés.

Oliver BARRIERE indique que les propriétaires étaient conviés dès le départ et ont été représentés par les élus. Les propriétaires, notamment forestiers, craignaient à tort d'avoir à clore leur propriété, ce qui a nécessité un effort de pédagogie particulier.

Irène LEBEAU explique que la plupart des propriétaires fonciers ne sont plus sur le territoire : à Dourbies, il y a 80 % de résidents secondaires. Dans ce contexte, qui doit prendre les décisions concernant le foncier ? Cette problématique était au cœur de la démarche de pacte pastoral.

Olivier BARRIERE explique qu'on a dû surplomber le droit de propriété parce que le territoire est un patrimoine commun. Il n'était pas pertinent d'entrer par la case propriétaires (achat, conventions...). On ne peut pas construire un intérêt général sur la base de volontés individuelles juxtaposées. Cependant, les contraintes sont volontaires et consenties. Le droit d'usage est mis en avant par rapport au droit de propriété. Le pacte pastoral n'est pas coercitif, il est prescriptif.

Magali JOUVEN demande si les propriétaires fonciers sont censés prendre connaissance de ce pacte et le signer, s'il est présenté aux nouveaux arrivants sur la CC.

Noémie CABANNES répond qu'il en est fait une communication large via les lettres d'infos de la CC et les bulletins municipaux notamment. Les propriétaires sont contactés individuellement lorsqu'il y a un projet particulier de reconquête pastorale. Par ailleurs, la SAFER l'indique également dans les actes de vente. Un travail est fait également au niveau des documents d'urbanisme des communes, qui intègrent le pacte pastoral, avec l'adoption possible d'un zonage pastoral spécifique et qui fait référence au pacte pastoral.

Irène LEBEAU ajoute qu'une action a été initiée auprès des notaires pour qu'ils puissent sensibiliser les nouveaux acheteurs, mais sans grande réactivité.

Camille CASTELAIN demande s'il y a un lien entre l'inscription de Causses et Cévennes au patrimoine mondial et le lancement de la démarche de pacte pastoral.

Olivier BARRIERE répond que le coup de projecteur d'envergure internationale donnée au pastoralisme via l'inscription au PM a aidé la démarche de pacte pastoral, qui a démarré après l'inscription. Magali JOUVEN souligne la synergie de démarches qui ne sont pas forcément liées au moment de leur conception, et qui ne sont pas déployées à la même échelle.

En ce qui concerne la transition du pacte pastoral vers un pacte agro-écologique, Irène LEBEAU demande comment les élus réagissent. En effet, il y a eu beaucoup de changements suite aux élections municipales de 2020, beaucoup d'élus n'ont pas suivi l'élaboration du pacte, or cette démarche n'est pas facile à intégrer. Un nouvel effort d'appropriation est nécessaire, et la problématique n'est pas forcément considérée comme prioritaire par rapport aux autres compétences de la CC.

Marion FICHET répond que c'est effectivement moins évident par rapport au pastoralisme qui faisait vraiment commun sur le territoire. Celui-ci présente en effet une diversité agricole et paysagère ; l'intercommunalité elle-même ne fait pas forcément commun partout, certains projets sont initiés en se tournant vers des communes des anciens cantons, hors CC. Même s'il y a également une grande diversité au sein même des conseils municipaux, la nécessité de « faire quelque chose » est partagée, de même que l'inquiétude vis à vis du changement climatique et de l'accès à la ressource en eau. Les agriculteurs/éleveurs sont quant à eux en demande de soutien par rapport à l'adaptation au changement climatique. Ils font remonter (notamment filière ovin lait) un manque d'appui technique de conseillers qui connaîtraient vraiment le territoire, les pratiques, les sols, et qui seraient en lien avec le monde de la recherche.

Pierre LAURENCE demande comment les drailles ont été prises en compte dans le pacte pastoral (recensement...) et comment leur usage par les troupeaux a été traité.

Olivier BARRIERE répond que le pacte pastoral aborde bien ce sujet, mais que les questions posées (entretien...) sont plus nombreuses que les réponses apportées. Irène LEBEAU fait mention du processus d'inventaire des chemins ruraux qui va être engagé sur la commune de Dourbies.

Gérard BRIANNE demande s'il y a eu des travaux sur la châtaigneraie, souvent très présente dans les espaces pastoraux.

Marion FICHET et Noémie CABANNES répondent que sur le territoire de la CC, ces espaces sont essentiellement pâturés en parcours sous forêt, il y a quelques castanéiculteurs en activité cependant, et des projets de réhabilitation/installation en cours. Irène LEBEAU précise que seulement quelques communes sont concernées par le périmètre de l'AOP récemment reconnue, une demande d'extension du périmètre est en cours pour mieux valoriser cette production, qui s'inscrit généralement dans un contexte de diversification. Le PNC mène un programme de recensement des châtaigneraies en vue de leur réhabilitation, mais certaines sont dépérissantes, notamment lorsqu'elles sont situées en adret.

Camille CASTELAIN fait un parallèle entre la cartographie des réseaux d'acteurs en cours d'élaboration dans le cadre du pacte pastoral et l'analyse des réseaux d'acteurs réalisée dans le cadre de sa thèse (instances de gouvernance du Bien UNESCO C&C, ambassadeurs).

Olivier BARRIERE remercie les participants et conclut la séance en insistant sur la notion de commun, dont vont devoir s'emparer les nouveaux élus, et qui est essentielle pour l'avenir de ce territoire et sa viabilité face aux nouveaux défis (changement climatique...).

III. VISITES DE TERRAIN DES JEUDIS 22 APRÈS-MIDI ET VENDREDI 23 JUIN

- Membres du Conseil scientifique (CS) qui ont rejoint en présentiel : Isabelle DARNAS

1/ M. Régis VALGALIER, maire de la commune de Trèves, qui a soutenu l'installation d'un couple de chevriers dans le cadre du pacte pastoral (22/06 après-midi)



2 / M. Eric MARTIN, éleveur ovin transhumant (22/06 après-midi)



3 / M. Benjamin PEYRE, éleveur ovin et Président de la coopérative d'estives "La Raïole" (23/06 matin)



4/ M. Joël GAUTHIER, éleveur de chèvres et maire de Val d'Aigoual (23/06 après-midi)



IV. SÉANCE A L'OBSERVATOIRE METEO DE L'AIGOUAL LE 23 JUIN MATIN



En présence des élus (Irène LEBEAU, Joël GAUTHIER, Gilles BERTHEZENE, Martin DELORD, Alexandre VIGNE), du sous-Préfet de Florac, David URSULET, et du directeur de l'observatoire météo de l'Aigoual, Laurent BONNARD, Dominique LYSZCZARZ présente la synthèse de l'étude menée en 2021 par Léa MANSION, dans le cadre de son stage de Master 1 GEOÏDES sur les systèmes de terrasses cévenols face au changement climatique.

Concernant l'histoire agraire (diapo 3), Isabelle DARNAS fait remarquer que la culture du ver à soie remonte au milieu du Moyen-Age, alors qu'on pensait qu'elle s'était développée à partir du XVI^{ème} siècle. Les variations de disponibilité des archives peuvent induire en erreur. Le développement industriel du ver à soie au XVI^{ème} siècle correspond paradoxalement à un creux démographique. Les terrasses constituent un moyen technique pour gagner du terrain compte-tenu de l'absence de terrain plat.

David URSULET demande si le pic démographique qu'ont connu les communes cévenoles au début du XIX^{ème} siècle est lié à la soierie. Il lui est répondu que c'est seulement en partie le cas. Le déclin est quant à lui lié à une succession de crise dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle (soie, châtaignier, phylloxera), avec un départ massif vers les bassins miniers.

Gérard BRIANNE considère que le déclin du châtaignier est plus lié à la plantation de résineux pour étayer les mines qu'au développement de maladies.

Magali JOUVEN demande des précisions quant à la signification du terme « abandon » (diapo 7) : s'agit-il de l'abandon de l'entretien des terrasses, ou bien un abandon de toute activité agricole, incluant ou non l'élevage ? Il lui est répondu que les 2 facteurs entrent en compte. Il y avait toutefois peu d'usage pastoral des terrasses.

Marion FICHET s'interroge sur la pente des terres de surface sur le schéma de la diapo 10, il lui semblait qu'elle était orientée légèrement dans l'autre sens pour ralentir l'écoulement de l'eau.

Joël GAUTHIER lui répond que les restanques n'avaient pas pour vocation de réceptionner l'eau de ruissellement, il y avait en amont des petits canaux (aiguières) qui évacuaient l'eau vers les talwegs pour empêcher que l'eau ne les emporte.

Isabelle DARNAS pose la question du double parement, il apparaît que le schéma n'est pas forcément très clair sur ce point. Sa présence est nécessaire, pour que le poids du mur retienne la terre.

Laurent BONNARD fait remarquer qu'il existe à l'Observatoire un centre d'essai technique en conditions climatiques extrêmes. Les ABPS vont tester un ouvrage par rapport au ruissellement, au gel/dégel.

Joël GAUTHIER évoque les systèmes d'irrigation actuels, qui sont des canalisations en PE et qui ne permettent plus à la terre de jouer son rôle d'éponge et de restitution lente de l'eau.

Isabelle DARNAS évoque le bétonnage des fonds de béal et s'interroge sur l'impact écologique de cette pratique, notamment pour les poissons (paissières = réserve à poissons).

Camille CASTELAIN fait part d'études en cours dans le PNR des Pyrénées Catalanes sur les cheminements d'eau et l'entretien de ces systèmes.

Philippe GALANT demande si une vérification de terrain a été faite pour vérifier la fiabilité de la méthode des levés topographiques LIDAR.

Dominique LYSZCZARZ répond que quelques échantillons ont été faits pour vérifier et qu'en première approche, cela paraissait cohérent (même si la méthode n'était pas très rigoureuse et qu'il n'a pas été fait de passage de GPS pour comparer). L'idéal serait de faire une matrice de confusion pour calculer le taux d'erreur, mais cela demande un travail conséquent.

Laurent BONNARD demande si une déprise forestière liée au changement climatique serait de nature à restaurer la résilience du sol par rapport aux inondations.

Joël GAUTHIER répond qu'en tout état de cause, les restanques ne sont pas faites pour supporter le poids des arbres. Magali JOUVEN ajoute qu'une fois que la terrasse est boisée, c'est trop tard, car la chute de l'arbre dégrade également les terrasses.

Gilles BERTHEZENE fait part également de l'augmentation de la taille des troupeaux (de quelques dizaines à plusieurs centaines de bêtes), dont le passage impacte davantage les terrasses, alors que dans le même temps, la population et la main d'œuvre dédiée à leur entretien ont fortement diminué. De plus, ces espaces sont peu accessibles et pas mécanisables.

Camille CASTELAIN fait part d'opérations de restauration de drains encadrées par le PNR et l'équipe de gestion du Bien UNESCO, au niveau des volcans d'Auvergne, avec participation citoyenne.

Marion FICHET demande des précisions quant à l'origine des personnes qui se sont exprimées sur la trajectoire des terrasses abandonnées. Il s'agit d'élèves de l'école des Mines et d'enseignants-chercheurs, donc plutôt extérieurs au territoire.

En tant qu'habitant du secteur, Joël GAUTHIER n'aurait pas dit que ces constructions peuvent disparaître. Il considère qu'il va falloir réapprendre à travailler pour limiter au maximum l'érosion, à reconstruire le passé pour se protéger, car si on laisse partir les restanques, l'érosion va être amplifiée. En 2020, on a pu constater que les dégâts les plus importants ont eu lieu là où les terrasses n'étaient pas entretenues et où l'écoulement des eaux avait été perturbé.

Marion FICHET ne peut se résoudre à un choix entre effacement et conservation (vision muséale), entre les 2, il y a la vie du territoire.

Isabelle DARNAS considère que c'est toute la question de la conservation du patrimoine bâti, quel qu'il soit : que veut-on conserver ? Que veut-on transmettre ? Qu'est ce qui dans cet habitat ou construction ancien(ne) nous préserve de l'avenir ? Les destructions qui ont eu lieu depuis les années 1970 sont terrifiantes, on ne pourra pas tout reconstruire, mais il faut identifier les endroits importants à sauver, sinon il n'y aura plus de terres cultivables dans les Cévennes dans 100 ou 200 ans, car tout aura été raviné. Ce sont les habitants qui doivent se poser cette question.

Irène LEBEAU trouve l'approche présentée réductrice car faisant référence uniquement au passé, or il existe des exemples de reconquête de terrasses, dans le cadre d'installations de jeunes notamment, c'est une option qu'il faut reconsidérer. Dans un contexte d'incertitude vis à vis de l'avenir, on ne sait pas dans quelle mesure on n'aura pas besoin un jour de toute cette surface.

Amandine PRIAC intervient pour recontextualiser cette étude, qui a abordé de nombreux sujets, et a saisi des opportunités de réflexion à plusieurs autour de l'objet « terrasses ». L'Entente est tout à fait convaincue par les observations formulées par les membres du CS, et a bien intégré l'intérêt que représentent les terrasses pour les collectivités, la population, les activités agricoles et l'élevage. C'est pourquoi elle souhaite pouvoir agir plus concrètement sur l'objet terrasses : par cette étude, elle a cherché à caractériser avec une approche scientifique leur rôle dans la résilience des territoires et des collectifs humains par rapport au changement climatique et aux épisodes cévenols, afin de disposer d'arguments et de leviers supplémentaires étayés scientifiquement, en faveur de leur conservation/réhabilitation (priorisation, recherche de financements...). Il ne s'agissait pas de faire une analyse sociologique.

Irène LEBEAU considère qu'il faut inverser le raisonnement. Il y a des gens volontaires, qui ont réinvesti le territoire et qui ont un projet : il faut pouvoir les aider, du point de vue de la connaissance et des

financements. L'argumentation scientifique démontrant qu'il y a un intérêt général au-delà de la survie d'un couple d'agriculteurs peut y contribuer.

Isabelle DARNAS souligne qu'il ne faut pas dissocier la réhabilitation des terrasses des ouvrages hydrauliques périphériques.

David URSULET estime que cela rejoint le besoin d'appropriation des attributs du Bien.

Magali JOUVEN répond que la dimension patrimoniale mise en avant ne suffit pas, en particulier parce qu'il y a trop d'ouvrages. 2 autres fonctions complémentaires ont été abordées, qui doivent être mises en avant et appropriées : la fonction encore actuelle de ces structures, et le capital qu'elles représentent pour l'avenir (persistance de terres agricoles viables dans la perspective du changement climatique et du redéploiement des terres agricoles).

Philippe GALANT rappelle qu'il ne faut pas limiter cette approche aux Cévennes car ces systèmes existent sur les Causses, avec une échelle très différente (plusieurs hectares et non plusieurs dizaines/centaines de m²).

Jean-Luc BONNIOL insiste sur l'importance des terrasses en pays calcaire, et mentionne un plan paysage en cours sur la vallée du Tarn (en aval des Roziers), prenant en compte la réhabilitation des terrasses, avec des projets de plantation d'amandiers, dont Isabelle DARNAS rappelle qu'il s'agit d'une culture traditionnelle de la vallée du Tarn.

En termes de piste à étudier en vue de la réhabilitation des systèmes de terrasses, Laurent BONNARD évoque la possibilité de mobiliser des chantiers écologiques massifs de bénévoles (exemple récent au Vigan : remise en état d'une exploitation agricole délaissée).

Camille CASTELAIN fait part d'une association sur le Bien UNESCO de la Chaîne des Puys / Faille de Limagne, formée à l'art de bâtir en pierre sèche et qui travaille avec des étudiants ou des personnes en réinsertion, en lien avec une fondation (et sous l'égide de la fondation de France) qui émet des AAP permettant de financer des projets de réhabilitation de terrasses en pierre sèche.

Magali JOUVEN fait observer que ce stage a effleuré de nombreux aspects, qui représentent autant de pistes pour des travaux d'approfondissement mobilisant des équipes scientifiques compétentes (et que l'Entente appelle de ses vœux!). Cela peut constituer également des terrains et études de cas intéressants pour des étudiants en Master (eau par exemple), accompagnés de leurs encadrants.

Laurent BONNARD précise que l'Observatoire météo de l'Aigoual est également conçu pour accueillir des chercheurs.

Marion FICHET fait état de l'étude hydrologique réalisée par le CNRS : TERRISC.

Gérard BRIANNE mentionne l'existence d'une thèse sur les terrasses dans les Cévennes, aux Cinque Terre en Italie et à Banyuls.

Alexandre VIGNE rappelle que le PNC soutient les constructions en pierre sèche, il y a possibilité de demander une subvention dans ce cadre, ce qui peut contribuer à amorcer un programme. Une présentation de cette étude dans le cadre de Natur'Adapt pourrait également s'avérer intéressante pour passer à une phase opérationnelle.